

Séance du 9 avril 2025

DCM N° 2025-10

NOMBRE DE MEMBRES		
Alliés au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	24
Date de la convocation		
27/03/2025		
Date d’Affichage		
10/04/2025		

L’an deux mil vingt-cinq

Et le neuf avril

à 17 heures et 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune s’est réuni en présentiel avec publicité des débats, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Pierre Michel SIMONPIETRI, Maire.

**19 Membres présents :** MM. SIMONPIETRI Pierre Michel, POZZO DI BORGIO Louis, GIAMARCHI Marie Dominique, BIAGGINI Jean, SIMONI-PIACENTINI Céline, FINI René, ALBERTINI Francine, BATTESTI Gilles, CROCE-AJACCIO Catherine, PASQUALINI Maurice, MALAFRONTÉ Christine, FABRIZY Bernard, VEISON MARCELLI Nathalie, MURATI Carine, LOMBARDO Florence, DARNAUD Laure, CASANOVA Jean-Pierre, NAPPO Michelle, MARTEL Enzo.

**5 Membres absents excusés (procurations) :**

M. SILVESTRI Dominique a donné procuration à M. POZZO DI BORGIO Louis

MME BERTOLUCCI Marie Christine a donné procuration à MME GIAMARCHI Marie Dominique

MME UGOLINI Nuria a donné procuration à MME ALBERTINI Francine

MME PORTA Marine a donné procuration à MME VEISON MARCELLI Nathalie

MME FICO Aurélie a donné procuration à M. MARTEL Enzo

**5 Absents :** CAMUSAT Alexandre, MALPELI Stéphane, GIAFFERI Michael, LECA Jean Louis, SIMONI Pierre Baptiste

M. BIAGGINI Jacques est nommé secrétaire

**Objet de la délibération :** VU l’article L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame GIAMARCHI Marie-Dominique, 2<sup>ème</sup> adjointe au Maire, présente le BUDGET PRINCIPAL : Compte de Gestion du Budget Principal. Approbation du Compte de Gestion 2024.

Elle expose que le Compte de Gestion dressé par Madame la Comptable Publique du Service de Gestion Comptable de BORGIO retrace toutes les opérations comptables de l’année 2024, qu’il constitue la reddition des comptes du Comptable à l’Ordonnateur.

Elle précise que le Conseil Municipal ne peut valablement délibérer sur le Compte Administratif du Maire sans disposer de l’état de situation de l’exercice clos, dressé par le Receveur Municipal.

Après s’être assurée que Madame la Comptable Publique a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l’exercice 2024, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu’elle a procédé à toutes les opérations d’ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

CONSIDERANT que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées, elle demande aux membres du Conseil Municipal d’approuver le Compte de Gestion 2024.

.../...

OUI l'exposé de Madame GIAMARCHI Marie-Dominique et après en avoir délibéré, les membres de l'assemblée délibérante, à l'unanimité,

**APPROUVENT**

- le Compte de Gestion du Budget Principal de Madame la Comptable Publique du Service de Gestion Comptable de Borgo pour l'exercice 2024.

**AUTORISENT**

- le Maire ou son Représentant à signer tout document afférent à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

LE MAIRE

Michel SIMONPIETRI

